

Prix de peinture Josette Moreau-Després

Règlement du concours

Article 1 : Objet et thème

La section Beaux-arts de la Société Nationale d'Horticulture de France (SNHF), présidée par madame Josiane Couasnon, met en place cette année le prix de peinture Josette Moreau-Després.

Ce prix biennal récompense l'œuvre d'une artiste peintre française âgée de plus de trente ans.

Pour cette quatrième édition, la section propose aux artistes de s'inspirer du texte de Paul Gauguin (1848-1903) à son ami Schuffenecker.

"Ne copiez pas trop d'après nature. L'Art est une abstraction. Tirez-la de la nature en rêvant devant et pensez plus à la création qu'au résultat..." »

La dotation globale de ce concours est de 2000 euros, et elle récompensera trois candidates.

Les autres candidates dont le travail sera remarqué par le jury pourront exposer leurs œuvres, avec celles des lauréates et de la présidente du jury Nathalie Bacholle alias Thaly, peintre-sculpteur, durant un mois dans les locaux de la SNHF.

- 1500 euros pour la lauréate
- 500 euros pour le deuxième prix
- La médaille de la SNHF pour le troisième prix

Article 2 : modalités de participation et de présentation de candidature

Conformément au legs Josette Moreau-Després géré par la SNHF, le concours s'adresse à :

- Une artiste-peintre
- De plus de 30 ans
- De nationalité française.

Les candidatures doivent parvenir sous forme papier, en envoi postal, le cachet de la poste faisant foi pour la date limite de participation.

Le dossier de candidature se compose de :

- Un ensemble de photographies des œuvres (entre 3 et 5),
- Un curriculum vitae de l'artiste,
- Un texte présentant la démarche artistique de la candidate (800 signes maximum),
- La fiche d'inscription (disponible à l'accueil de la SNHF ou en téléchargement sur le site Internet de la SNHF à la page <https://www.snhf.org/prix-josette-moreau-despres/>. Seules les candidatures respectant strictement ces conditions pourront être acceptées.

Article 3 : critères de sélection et caractéristiques des œuvres

- L'ensemble de votre œuvre doit être en corrélation avec la mission de la Société Nationale d'Horticulture de France, à savoir la représentation et la promotion du végétal
- Techniques autorisées : huile, aquarelle, gouache, acrylique, pastel, mixte
- Support : papier, toile, carton, bois, métal, ...
- Formats du OP (paysage), OF (figure), OM (marine) au 100 P,F,M.

Article 4 : déroulement du concours

06 octobre 2017 – 15 janvier 2018 à minuit : réception des dossiers de candidature (par courrier adressé à : SNHF-Section Beaux-arts 84 rue de Grenelle 75007 Paris).

Les lauréates seront avisées de la date de vernissage et de la date de remise des prix ultérieurement.

Les œuvres des lauréates ainsi que celles des exposantes d'honneur et de Nathalie Bacholle alias Thaly seront exposées à la suite du vernissage et jusqu'au 02 mars 2018 dans les locaux de la SNHF.